

Ambassade de France au Canada
Service économique de Montréal

QUÉBEC

Publication de l'inventaire québécois des émissions de GES 2023 et report de l'objectif de réduction

Selon le dernier bilan officiel des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec publié le 19 décembre 2025¹, la province a réduit ses émissions de 8,5 % entre 1990 et 2023, une performance modeste par rapport à l'Union européenne (la France a par exemple enregistré une réduction de -31 % sur la même période). Après deux années de hausses consécutives en 2021 et 2022 (effet de rebond post pandémie), les émissions de GES ont reculé de 1,4 % en 2023 par rapport à 2022 pour atteindre 78,0 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt éq. CO₂). La plus grande part des émissions québécoises continue de provenir du secteur des transports (44,8 %) et principalement du transport routier dont les émissions ont augmenté de 25,2 % entre 1990 et 2023. Atteindre le niveau de réduction des émissions de 37,5 % par rapport à 1990 d'ici 2030 semble désormais hors de portée. Alors que cet objectif fixé par décret en 2015 devait être révisé, le ministre de l'Environnement, Bernard Drainville, a décidé de mettre en place une nouvelle cible « ambitieuse et réaliste », qui tient compte de la fragilisation de l'économie en raison des tensions commerciales avec les États-Unis. Le gouvernement du Québec a ainsi annoncé le 22 janvier qu'il maintenait sa cible de réduction des GES de 37,5 % sous le niveau de 1990, mais qu'il ajustait l'échéance de réalisation à 2035 (décalage de 5 ans).

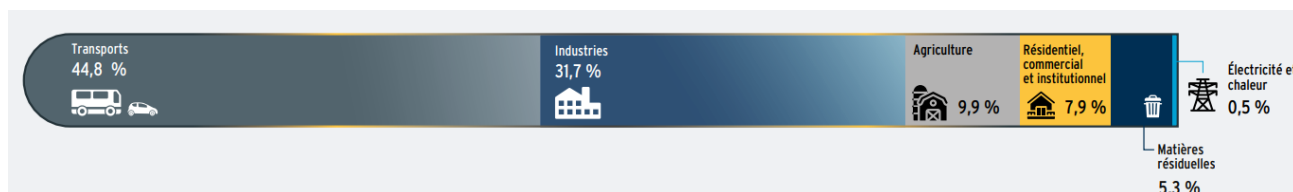
Des émissions qui baissent... lentement.

Pour l'année 2023, la diminution des émissions québécoises de GES a été de -1,4 % par rapport à 2022. Après le creux pandémique et le rebond qui a suivi en 2021 et 2022, la province émet finalement sensiblement la même quantité de GES qu'il y a 10 ans ([Annexe 1](#)). **Entre 1990 et 2023, la baisse des émissions de GES au Québec s'établit à -8,5 %**, une période au cours de laquelle le PIB de la province a augmenté de 87,9 % et sa population de 26,5 %. Ainsi, sur cette même période, **les émissions par habitant ont diminué de 27,6 %**, et l'intensité des émissions par rapport au PIB a diminué de 51,3 % ([Annexe 2](#)). La baisse des émissions observée depuis 1990 est principalement attribuable à la diminution des émissions du secteur de l'industrie et du secteur du chauffage résidentiel, commercial et institutionnel ([Annexe 3](#)).

Le Québec reste, en 2023, la province la moins émettrice par habitant de l'ensemble du Canada : 8,8 t par habitant contre une moyenne canadienne de 17,3 t avec un maximum de 61,1 t par habitant pour la province de la Saskatchewan. Le ministre de l'Environnement estime d'ailleurs que les Québécois devraient être « fiers » de ce faible niveau d'émissions à l'échelle nord-américaine. On peut cependant remarquer que parmi les provinces qui ont connu une baisse de leurs émissions depuis 1990, le Québec est la province qui a connu la plus faible baisse relative (-8,5 %, contre par exemple -30,8 % pour la Nouvelle-Écosse, [Annexe 4](#)). Au rythme où ont évolué les émissions par habitant ces 10 dernières années, si la tendance se maintient, l'Ontario aura des émissions par habitant plus basses que le Québec en 2030 et l'Île du Prince-Édouard dès 2028². Cette évolution à la baisse des émissions de GES est également bien moins marquée que du côté de l'Union européenne ([Annexe 5](#)).

Les transports continuent de plomber le bilan québécois.

Répartition des émissions de GES au Québec en 2023 par secteurs d'activité



La plus grande part des émissions québécoises est imputable aux transports. Ce secteur compte pour 43,3 % des émissions territoriales totales de GES. Entre 1990 et 2023, les émissions de GES produites par le secteur des transports ont connu un accroissement de 27,7 % ([Annexe 6](#)). À lui seul, le transport routier produisait 74,6 % des émissions du secteur, soit 33,4 % des émissions totales de GES du Québec alors qu'elles n'étaient que de 24,3 % en 1990. L'accroissement du parc automobile (nettement supérieur à la croissance de la population), l'augmentation de la puissance et de la masse nette des véhicules ainsi que l'augmentation du kilométrage parcouru sont en grande partie responsables de cette hausse. Le nombre de véhicules immatriculés au Québec pour un usage sur le réseau routier est en constante augmentation depuis 1990. Cette hausse est principalement liée à l'accroissement du nombre de « camions légers », les SUV et pick-ups, sur les routes : les émissions de ce type de véhicule ont connu une hausse de 152,8 % entre 1990 et 2023 alors que celles des automobiles

plus légères ont baissé de 37,3 % ([Annexe 7](#)). Malgré une forte croissance, en 2023, les véhicules électriques, hybrides rechargeables et à hydrogène ne représentaient que 4,3 % du parc de véhicules légers au Québec. Les émissions moyennes de GES des véhicules neufs vendus au Québec en 2021 dépassaient 200 g CO₂ éq./km³, contre moitié moins en France.

Le secteur de l'industrie vient au 2^{ème} rang avec des rejets équivalents à 31,7 % des émissions totales. Contrairement au secteur des transports, les émissions de GES du secteur de l'industrie ont fortement diminué entre 1990 et 2023 (-22,6 %). Cette baisse est en partie imputable à l'amélioration constante de l'efficacité énergétique, à la substitution de certains combustibles (notamment biomasse) et à la fermeture de nombreuses usines de pâtes et papiers au fil des années. Les industries responsables des plus fortes émissions de GES sont notamment la production d'aluminium (très présente au Québec) et de magnésium, les raffineries de pétrole, les industries de minéraux non métalliques (cimenteries et usines de chaux), et la production de métaux ferreux ([Annexe 8](#)).

Le **secteur de l'agriculture** représente **9,9 % des émissions** de GES du Québec. La fermentation entérique, la gestion des sols agricoles et du fumier ont produit la plus grande part de ces émissions, en augmentation de 11,8 % entre 1990 et 2022. Le **secteur résidentiel, commercial et institutionnel** produit des GES principalement lorsque des combustibles fossiles sont utilisés pour chauffer les bâtiments. Au Québec, ces émissions peuvent varier de manière importante d'une année à l'autre, surtout en fonction des températures hivernales. **Les émissions de GES liées à l'ensemble de ce secteur représentaient 7,9 % des émissions québécoises en 2023.** Elles ont diminué de 43,1 % par rapport à 1990. De 1990 à 2023, les émissions ont diminué de 66,3 % dans le sous-secteur résidentiel, alors qu'elles ont diminué de 7,1 % dans le sous-secteur commercial et institutionnel. Contrairement au sous-secteur résidentiel, où le chauffage provient principalement de l'électricité, le sous-secteur commercial et institutionnel utilise encore largement les combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments (gaz naturel, mazout) ([Annexe 9](#)).

Le secteur des déchets qui représente 5,3 % des émissions a affiché une baisse de 40,0 % depuis 1990. Cette diminution est majoritairement attribuable à la captation, dans certains sites d'enfouissement, des gaz émis pendant la décomposition des matières résiduelles. Dans les sites les plus importants, l'énergie produite par la combustion de ces gaz est récupérée sous forme de vapeur ou utilisée pour la production de l'électricité.

Une révision des cibles québécoises dans un contexte géopolitique tendu

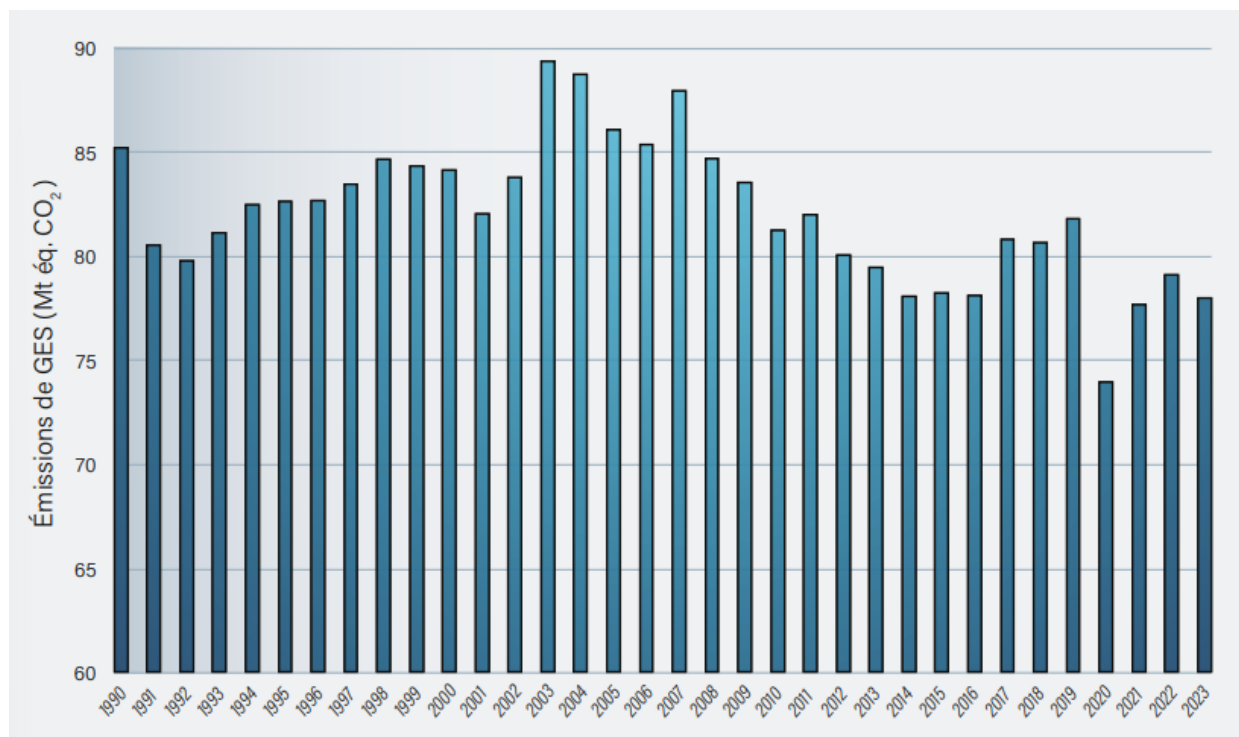
Malgré une légère amélioration en 2023, la réalisation de l'objectif de réduction de 37,5 % des émissions de GES d'ici 2030 apparaissait de plus en plus incertaine. En tenant compte de l'effet du marché du carbone⁴, le Québec a réduit, en 2023, ses émissions de 19,7 % par rapport aux niveaux de 1990 ce qui fait dire au ministère de l'Environnement que la moitié de l'objectif a été atteint. Le ministère estime par contre qu'en maintenant simplement, d'ici 2030, les mesures de réduction déjà en vigueur actuellement, la réduction atteindrait seulement 25 %. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le gouvernement du Québec doit revoir sa cible de réduction des GES pour 2030 qui avait été fixée par décret en 2015. Des consultations⁵ ont eu lieu et ont révélé un relatif consensus autour du maintien de l'objectif initial de -37,5 %⁶, bien que certains acteurs économiques, sans s'y opposer publiquement, en critiquent la faisabilité.

Le Comité consultatif sur les changements climatiques a rappelé que la cible scientifique à atteindre est, en théorie, une réduction de 45 % des émissions en 2030. Il estime toutefois que l'atteinte de cet objectif en cinq ans demeure « peu probable, en raison du contexte géopolitique actuel et du temps requis pour déployer des mesures structurantes »⁷. Le Comité a donc proposé une cible de réduction d'émissions flexible de 37,5 % à 45 %, illustrant ce qui doit être atteint à minima d'ici 2030 et ce qui devrait être visé.

À l'heure des tarifs douaniers, le ministre de l'Environnement, Bernard Drainville, a souhaité considérer les « coûts économiques liés à l'atteinte de la cible ». Début novembre, un document déposé par le ministre à des fins de consultation soulignait qu'il coûterait 38 Mds CAD (24 Mds EUR) au Québec (coûts publics et privés)⁸ d'atteindre la cible de 2030. Selon ce même document, l'atteinte de la cible ferait diminuer le PIB réel du Québec de 20 Mds CAD (12 Mds EUR) en 2030. À titre d'exemple, le ministre a indiqué que, s'il fallait s'en tenir à la cible actuelle, la production d'aluminium devrait reculer de 10 % au Québec⁹. Ce secteur clé de l'économie du Québec, frappé par la hausse des tarifs douaniers américains, connaît actuellement d'importantes difficultés. Le ministre avait également évoqué les tensions commerciales pour justifier la révision des cibles de vente de véhicules électriques en 2035¹⁰.

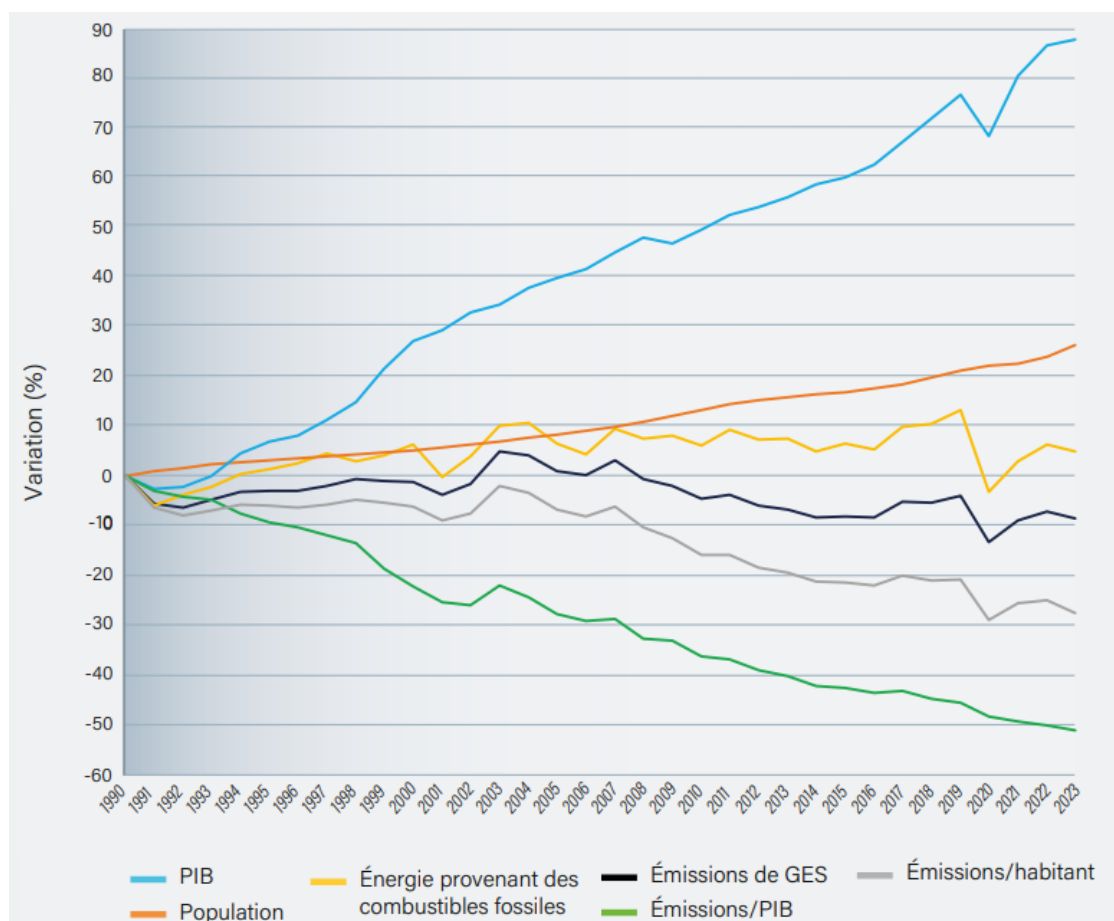
La fixation de la cible de réduction des émissions de GES est la prérogative du gouvernement et la loi prévoit que la nouvelle cible « ne peut être inférieure à 37,5 % ». **Le ministre de l'Environnement Bernard Drainville a annoncé le 22 janvier 2026 qu'il reportait de 5 ans la cible de réduction de 37,5 % par rapport à 1990.** En ajustant l'échéance de réalisation à 2035, le ministre estime adopter une « approche équilibrée et responsable » qui permet de « maintenir le cap sur la transition énergétique et sur les énergies vertes, tout en protégeant le tissu économique et les emplois »¹¹. Les organisations environnementales ont critiqué cette décision « irresponsable » qui constituerait un « recul incompatible avec le respect de l'Accord de Paris »¹². Les membres du Comité consultatif sur les changements climatiques, un groupe d'experts indépendants chargés de conseiller le ministre de l'Environnement estime eux que ce « report de la cible climatique ne diminue pas l'ampleur de l'effort à fournir pour décarboner notre société, il concentre les réductions d'émissions sur une période ultérieure plus courte, ce qui augmente les défis techniques, économiques et sociaux à moyen et à long terme. »¹³

ANNEXE 1 : Évolution des émissions annuelles de GES entre 1990 et 2023 (selon l'inventaire)



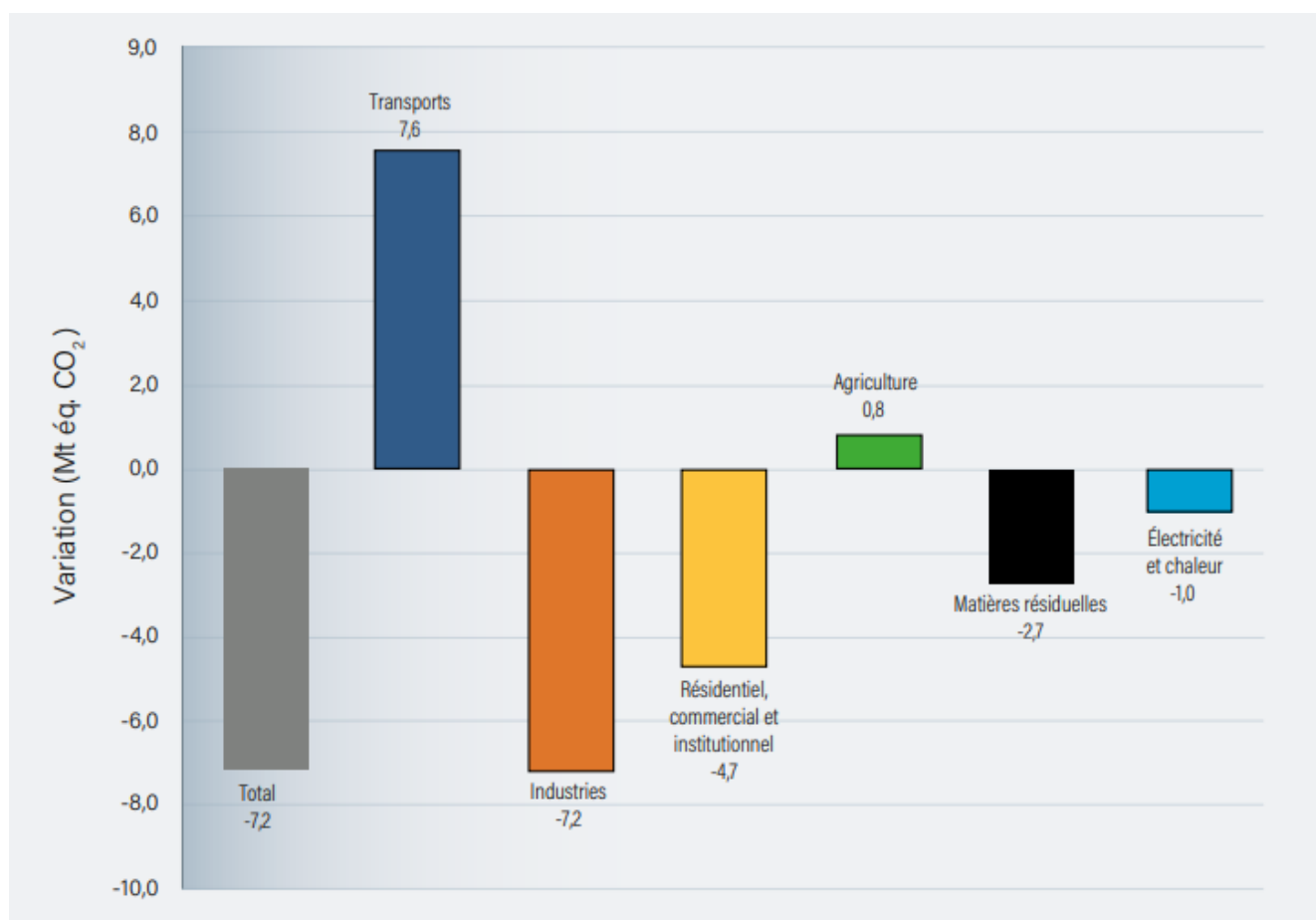
Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 2 : Variation, en pourcentage, des émissions de GES, de la consommation d'énergie provenant des combustibles fossiles, de la population et du PIB au Québec depuis 1990



Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 3 : Variation des émissions de GES entre 1990 et 2023



Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 4 : Émissions totales de GES par habitant des provinces et territoires canadiens, en 1990 et en 2023

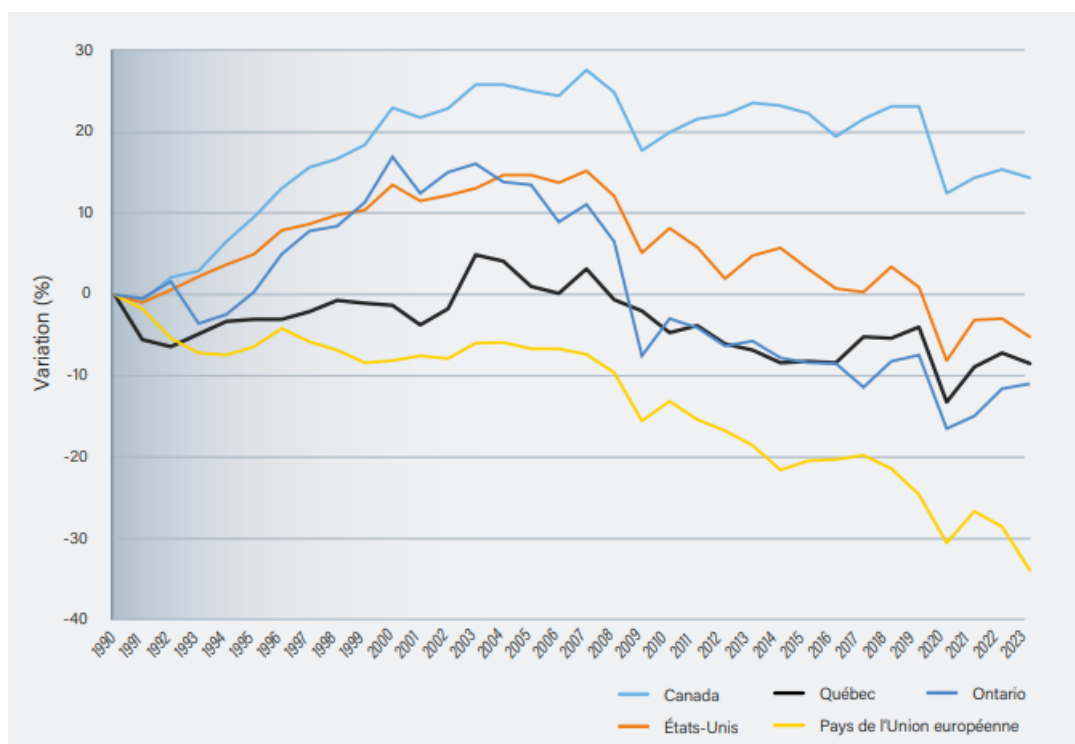
Province/territoire	Émissions (Mt éq. CO ₂) ²		Variation de 1990 à 2023	Population ³	Émissions par habitant, en 2023
	1990	2023	%		t éq. CO ₂ par habitant
Terre-Neuve-et-Labrador	9,5	7,9	-16,4	538 907	14,7
Île-du-Prince-Édouard	1,8	1,6	-11,0	173 713	9,2
Nouvelle-Écosse	19,6	13,5	-30,8	1 056 486	12,8
Nouveau-Brunswick	16,1	11,5	-28,9	832 190	13,8
Québec	85,2	78,0	-8,5	8 848 020	8,8
Ontario	178,2	158,7	-10,9	15 623 207	10,2
Manitoba	18,3	21,3	16,2	1 454 743	14,6
Saskatchewan	48,5	73,9	52,4	1 209 307	61,1
Alberta	176,6	263,4	49,1	4 684 514	56,2
Colombie-Britannique	51,2	60,4	18,1	5 531 553	10,9
Yukon	0,6	0,7	22,5	45 463	14,8
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1,8	2,1	16,1	85 381	24,3
Canada	606,4	693,9	14,4	40 083 484	17,3

2. ECCC, c, à l'exception du Québec.

3. STATCAN, a.

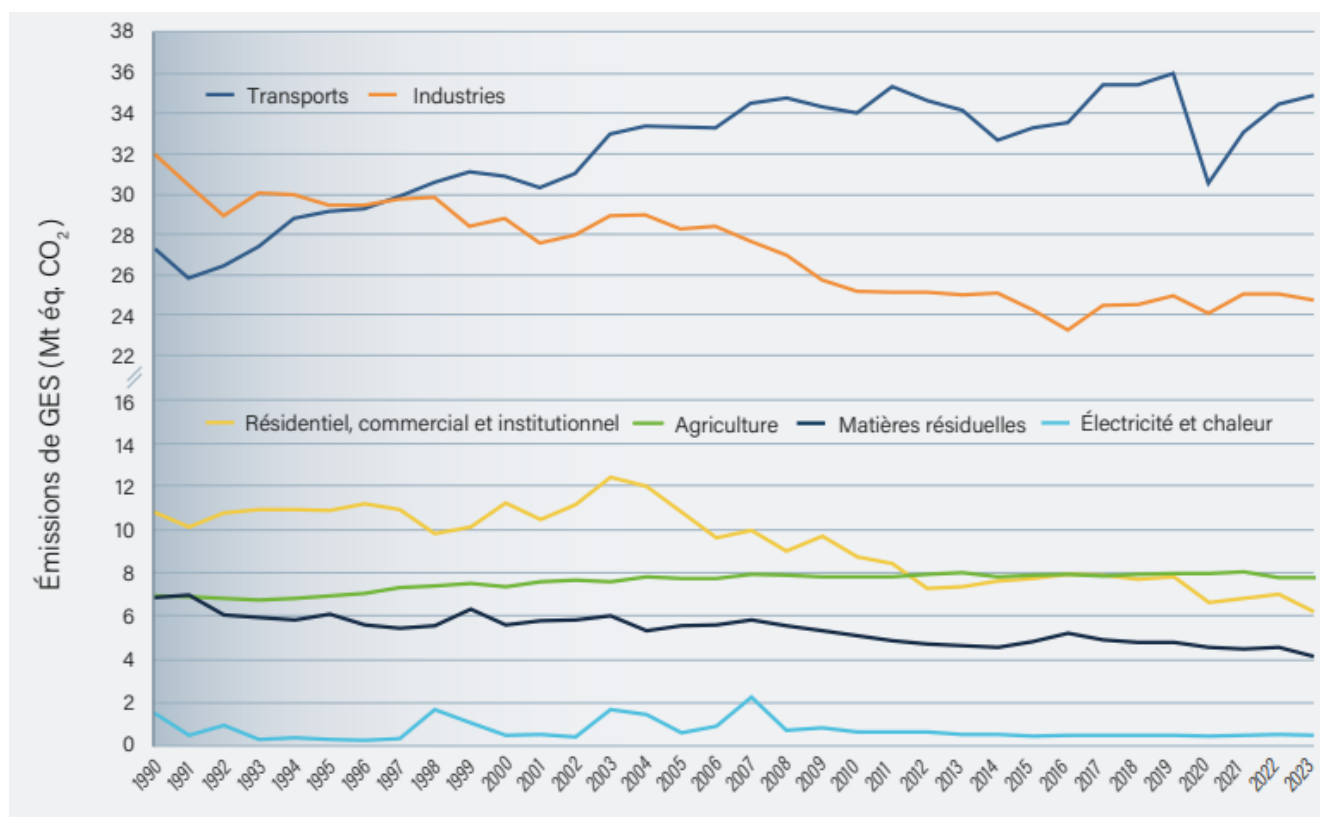
Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 5 : Variation, en pourcentage, des émissions de GES du Québec, du Canada, de l'Ontario, des États-Unis et de l'Union européenne depuis 1990



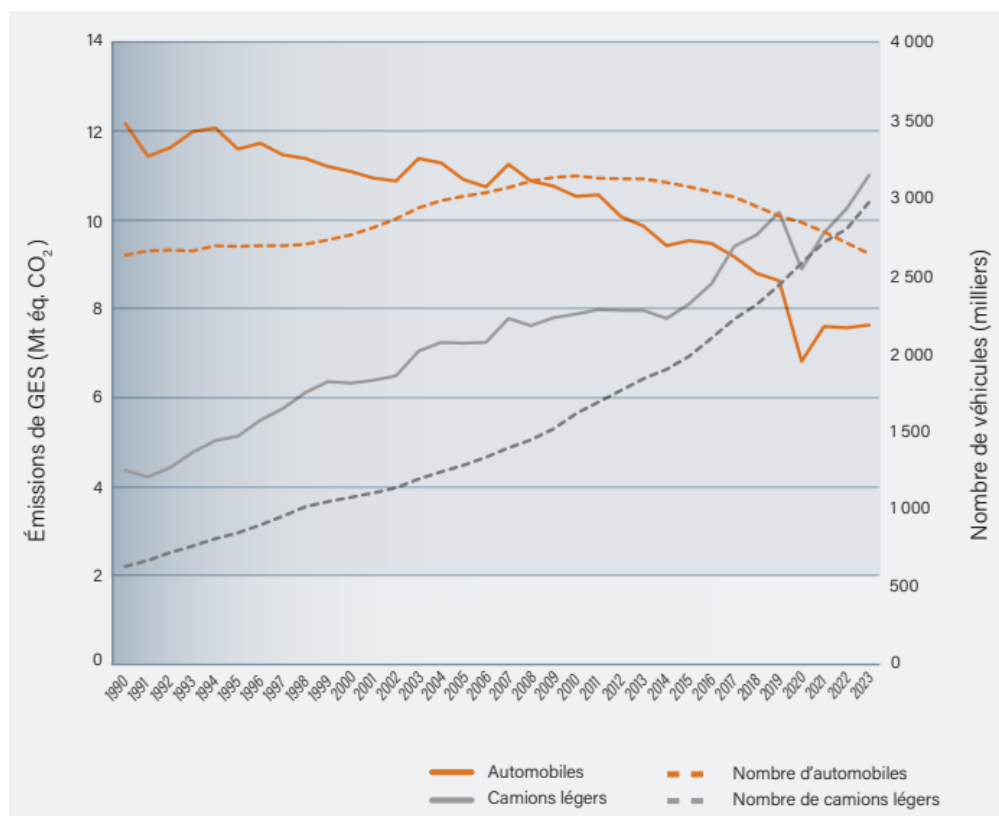
Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 6 : Émissions de GES au Québec par secteur d'activité entre 1990 et 2023



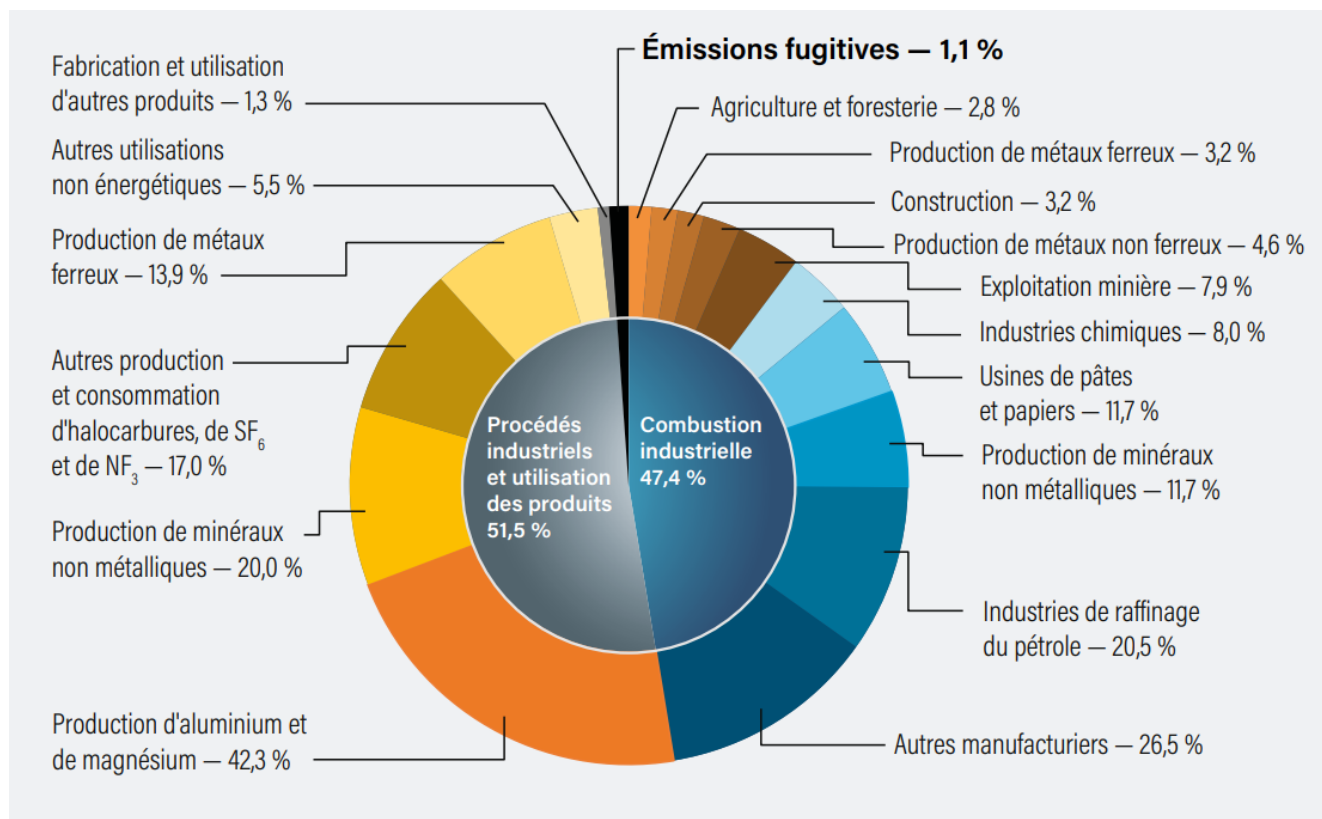
Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 7 : Évolution des émissions des automobiles et des camions légers et du nombre de véhicules en circulation entre 1990 et 2023



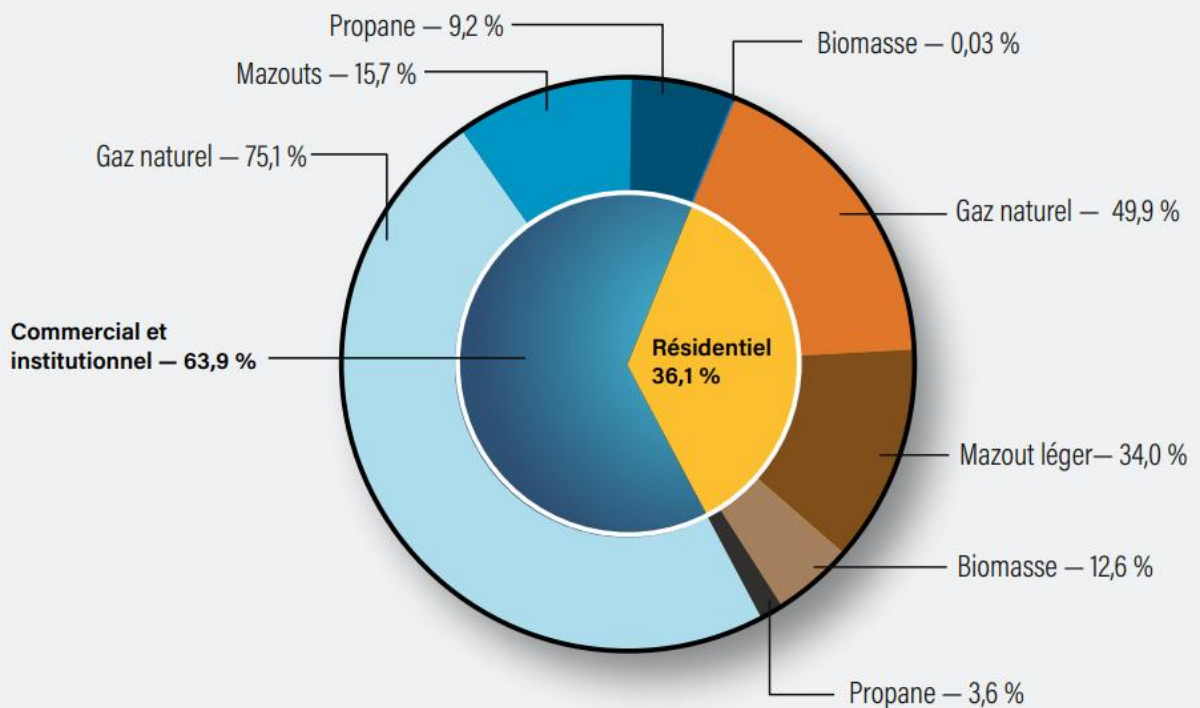
Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 8 : Répartition des émissions de GES industrielles au Québec en 2023



Source : [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#)

ANNEXE 9 : Répartition des émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel en 2023



Source : [*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990*](#)

¹ [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2023 et leur évolution depuis 1990](#) : Cet inventaire comptabilise les émissions de GES générées à l'intérieur des frontières du Québec, peu importe l'usage final auquel les biens et services sont destinés. Il inclut donc les émissions associées à la production d'un bien qui sera consommé à l'extérieur du Québec, et n'inclut pas les émissions des biens produits à l'extérieur du Québec, mais consommés au Québec. L'empreinte carbone de la société québécoise, comme celle publiée par l'Institut de la statistique du Québec, sert à rendre compte des émissions de GES associées aux dépenses courantes des Québécois. Elle tient compte des émissions directement générées par les Québécois et de celles liées à la fabrication des biens et à la production de services consommés au Québec, peu importe l'endroit de leur production, mais exclut celles liées à la fabrication au Québec de biens dont les utilisateurs finaux sont à l'extérieur du territoire. La dernière étude sur l'empreinte carbone de la société québécoise porte sur les données de 2021 et a atteint 13,2 t par habitant (donnée provisoire). [ISQ - Empreinte carbone de la société québécoise, 2017 à 2021](#)

² Données présentées par M. Olivier Pineau dans son mémoire déposé lors du mandat « Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec » : [Mémoires déposés lors du mandat « Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec » - Assemblée nationale du Québec](#)

³ https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/09/Rapport_CaracterisationParcAuto_final.pdf

⁴ « L'inventaire, mis à jour annuellement, se base sur les consignes techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), lequel relève de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En accord avec ces consignes, seules les émissions générées à l'intérieur des frontières du Québec sont comptabilisées. C'est pour cette raison que l'inventaire ne permet pas, à lui seul, d'établir le bilan net des émissions de GES au Québec. Afin de l'obtenir, il faut également tenir compte de l'effet du marché du carbone, grâce auquel le Québec génère des réductions à l'extérieur de son territoire. » Le marché du carbone québécois est lié à celui de la Californie : il permet aux deux États de réduire leurs émissions de GES sur l'un ou l'autre des territoires, à l'endroit où il est moins coûteux de le faire.

⁵ [Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec - Assemblée nationale du Québec](#)

⁶ [Bernard Drainville admet «un consensus» sur le maintien de la cible climatique du Québec | Le Devoir](#)

⁷ [Avis du Comité consultatif sur les changements climatiques - Document synthèse - Définir l'ambition climatique du Québec : Cibles et trajectoires de décarbonation](#)

⁸ [Document de consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec](#)

⁹ [Québec se prépare à repousser sa cible de réduction des GES afin de protéger des emplois | TVA Nouvelles](#)

¹⁰ [Le gouvernement du Québec annonce qu'il lève l'interdiction de vendre des véhicules à essence neufs en 2035](#)
[Gouvernement du Québec](#)

¹¹ [Cible de réduction des GES : Québec maintient une cible ambitieuse, mais réaliste](#) Gouvernement du Québec

¹² [Recul sur la cible : Le bilan climatique du gouvernement s'écroule | Équiterre](#)

¹³ [Le report de la cible climatique accroît les risques et les coûts pour le Québec](#) Gouvernement du Québec